

Championnat de France de Montgolfières 2005

Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président

AVIS		
Commission n°9		Validation du Vice-Président
séance du 21/04/05	favorable	Le 28/04/05
Bureau		
séance du 12/05/05	favorable	

Inscription budgétaire	
BP 2005	Montant avant opération : 25 000 €
Imputation : 6574.33	Montant de l'opération : 25 000 €
	Solde après opération : 0 €

I. Contexte

La CAGB a été sollicitée par l'Association Vent du Futur, organisatrice du championnat de France de Montgolfières pour le compte de La Fédération Française d'Aérostation, à Besançon en août 2005, accueil pour lequel la Ville s'est portée candidate.

II. Championnat de France de Montgolfières : descriptif

Organisateur

La Fédération Française d'Aérostation a attribué à Besançon l'organisation des championnats de France 2005 de Montgolfières. L'association Vents du futur, présidée par Jacques Maurice et basée à Arc-et-Senans s'est vue confiée l'organisation de ce championnat.

Calendrier

La manifestation aura lieu du 23 au 28 août 2005 à Besançon, avec une semaine de compétition et un dernier jour festif à l'attention du grand public.

Déroulement

La compétition du 23 au 28 août

Les championnats se dérouleront dans l'agglomération Bisontine pouvant déborder en Haute Saône et dans le Jura selon les directions et la vitesse des vents.

50 équipages s'affronteront en compétition. Ces équipages seront constitués de 4 personnes en compétition, assistés de 53 observateurs et de 20 officiels.

A ce nombre s'ajoute 25 équipages de ballons fiestas chargés de faire découvrir l'aérostation au grand public. Une montgolfière sera équipée pour accueillir les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Les terrains de décollage des compétiteurs seront, toujours en fonction de la météo, situés sur l'aérodrome de Thise, à la Malcombe à Besançon, sur l'aérodrome de la Vèze, dans la région de Pelousey - Pouilley les Vignes et dans la région de Grandfontaine. Les ballons en «fiesta» décolleront de la Malcombe.

Micropolis sera le «coeur» de l'organisation de cette manifestation. Ce site répond, sur un lieu unique, à la totalité des clauses du « cahier des charges » de l'organisation : parking, salle de presse, salle de briefing, petit-déjeuner et dîner, gaz...

Fête finale le 28 août

Une journée « publique » clôturera ces championnats de France. Elle se déroulera le dimanche 28 avril sur l'aérodrome de Thise à partir de 14H.

D'ores et déjà plus de 15 prestations aériennes de renommée sont programmées.

Le programme est organisé en relation avec l'aéro-club du Doubs

Coût prévisionnel

Le budget de la compétition + fête du 28/08 s'élève à 151 290 € TTC.

Plan de financement prévisionnel

La Ville de Besançon et le Conseil Général soutiennent l'événement à hauteur de 25 000 € chacun.

Les autres recettes sont apportées par les inscriptions, les vols à passagers et des sponsors privés.

Le Conseil Régional n'a pas souhaité subventionner la manifestation sportive mais l'association Vent du Futur va réorienter sa demande de subvention sur la fête du dimanche 28/08.

III. Attribution d'une subvention par la CAGB

Au regard des critères arrêtés pour l'intérêt communautaire concernant l'attribution de subventions à des associations pour l'organisation de manifestations culturelles ou sportives (délibération du 6 septembre 2002), dans le cadre du budget et étant donné :

- le rayonnement national attendu de cette manifestation (championnat de France),
- son caractère innovant (premier championnat de France de Montgolfière à Besançon, caractère festif, spectaculaire de la manifestation),
- l'implication des acteurs locaux (vent du futur, aéroclub de Thise, ...),
- son intérêt pour la rayonnement de l'agglomération :

il est proposé d'accorder une subvention de 25 000 € à l'association Vent du Futur pour cette manifestation.

Ce partenariat se traduirait par les engagements décrits ci-dessous.

IV. Partenariat CAGB-Vent du Futur : engagement des partenaires

Engagement de la CAGB

- Versement d'une subvention de 25 000 €. Ces crédits ont été inscrits au budget 2005 de la CAGB.
- Prise en charge du transport pour la journée du dimanche à hauteur de 1500 € (cf. rapport n°4-2).

Engagement de l'association Vent du Futur

Le partenariat proposé en terme de communication aux collectivités partenaires est le suivant :

- logo sur le visuel général de la manifestation réalisé par le service communication du CG25 (qui figurera sur chaque document édité),
- banderoles sur les différents terrains de décollage,
- possibilité de placer sur les 25 « calicots nacelles » à ses couleurs,
- ballons fiesta : mise à disposition de 3 invitations par vol, soit 6 places/jour (en fonction des conditions météo).

Les modalités de ce partenariat en terme de communication seront affinées et suivies par le service communication de la CAGB. Elles seront précisées dans la convention à intervenir entre l'association et la CAGB pour le versement de la subvention.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Vent du Futur pour l'organisation du championnat de France de Montgolfières 2005**
- **autorise M. le Président à signer la convention s'y rapportant**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité : 85 voix